

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 23 FÉVRIER 2024

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu l'accord-cadre à marchés subséquents de travaux pour les maîtrises d'oeuvre portant sur la réhabilitation des écoles, centres sociaux et crèches notifié le 17 avril 2023 aux groupements dont les mandataires sont Atelier 4, MV Architecture et SOLEA VOUTIER ;
- Vu la consultation lancée le 9/11/23 pour le marché subséquent pour la maîtrise d'oeuvre de l'école de PEV élémentaire ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la société MV architecte est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la commune.
- Considérant que le titulaire de la mission sera chargé de la mission de maîtrise d'oeuvre est établie en application du Code de la commande publique. Le détail des missions est le suivant :

Mission(s)	Désignation
ESQ	Esquisses (selon opération détaillée au programme)
APS	Avant-projet sommaire
APD	Avant-projet définitif
PRO	Études de projet
ACT	Assistance pour la passation du contrat de travaux
EXE	Études d'exécution et de synthèse
DET	Direction de l'exécution des travaux
AOR	Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement
OPC	Ordonnancement, Pilotage et Organisation
DIA	Études de diagnostic (selon opération détaillée au programme)
SSI	Systèmes de sécurité incendie(selon opération détaillée au programme)
STD	Simulation Thermique Dynamique(selon opération détaillée au programme)

DÉCIDONS

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Article 1 :

Il est conclu un marché subséquent pour la maîtrise d'oeuvre de l'école de PEV élémentaire avec la société MV architecte.

Article 2 :

Le présent marché est conclu pour un forfait provisoire de 122 740 € HT avec un taux de rémunération de 8,5%.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général.

Article 3 :

Le contrat est conclu à partir de la date fixé par l'ordre de service jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement des travaux. La durée prévisionnelle d'exécution des prestations est fixée à 3 ans maximum.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Générale des Services Techniques et Monsieur le Directeur des bâtiments sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 23 FÉVRIER 2024

Le Maire Adjoint

lv

Vincent MEDILI

Transmis en Préfecture le : 07/03/24

Publié ou notifié le : 07/03/24



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_02_101
Objet :	Marché subséquent de maitrise d'uvre de l'école PEV élémentaire
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-02-23 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20240223-D2024_02_101-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20240223-D2024_02_101-AI-1-1_0.xml	text/xml	890 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_14011.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20240223-D2024_02_101-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	54.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 mars 2024 à 14h01min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 mars 2024 à 14h02min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 mars 2024 à 14h02min06s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 mars 2024 à 14h02min14s	Reçu par le MI le 2024-03-07

